■ ENVIRONNEMENT

Protection du ciel : La Croisille persiste et signe !

La commune de La Croisille-sur-Briance, déjà très engagée dans la protection de l'environnement, a signé le jeudi 7 septembre la charte d'engagement de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Signature de la charte par le maire Jean-Gérard Didierre et Michel Deromme de l'ANPCEN.

La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit et sa réactivation à l'aube datent de plusieurs années déjà, vous le savez. Cette décision de la municipalité n'était pas le fruit du hasard, mais bien d'un choix qui résultait d'une réflexion et de la prise en compte de multiples paramètres. Dans ce sens et à cette occasion, La Croisille vient d'être rejointe par d'autres communes du secteur : Saint-Méard, Neuvic-Entier, Saint-Bonnet-Briance ou Sussac, entre autres.

Pour le maire Jean Gérard Didierre, "la commune s'est engagée dans une démarche vertueuse, non seulement à l'égard des économies d'énergie (qui représentent près de 4000 euros par an), mais aussi à l'égard de la faune, dans toute sa diversité, car il s'avère qu'un excès d'éclairage nocturne perturbe fortement nombre d'espèces : les oiseaux migrateurs, les insectes, les chauves-souris... Et à l'égard enfin des personnes, puisque des études démontrent que l'obscurité favorise un sommeil de qualité et réparateur".

Cette charte a été signée entre le maire et Michel Deromme, correspondant ANPCEN, qui ont paraphé ensemble ce document rappelant l'engagement de la commune dans le domaine de l'environnement nocturne. "Nous tenions à vous faire part de ces actions qui sont menées tout au long de l'année," explique Jean-Gérard Didierre, "par respect pour notre cadre de vie au quotidien et pour la planète qui nous héberge. L'endroit où nous vivons grouille de vie en permanence, le jour comme la nuit, de façon naturelle, sauf lorsque nos dispositifs, en l'occurrence lumineux, viennent tout perturber et déséquilibrer. Nous nous devons de préserver et de respecter cet équilibre."

Avec cette signature, La Croisille rejoint les quelque 300 communes et collectivités déjà engagées pour cette même cause environnementale à l'échelle nationale. Et la commune ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. En effet, "nous espérons notamment voir cette action récompensée par la 7e édition du concours national « Villes et Villages Étoilés » à laquelle nous participons. En attendant, nous préparons activement la conférence qui traitera de la pollution lumineuse, le samedi 7 octobre, avec une observation du ciel, des constellations d'automne et de leur mythologie, ainsi que la soirée littéraire du samedi 14 octobre, qui se déroulera dans le café du village, Chez Mamie Jo, organisée par Cyril Herry, où des textes en relation avec la nuit et l'environnement seront lus par différentes personnes de la commune, en français et en anglais."

■ TRIBUNE DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

« La suppression des contrats aidés signe un nouvel abandon de nos territoires par l'Etat »

« Au coeur de la pause estivale, le 9 août, le Gouvernement a pris, sans étude ou évaluation véritable ni concertation préalable, la décision de supprimer les contrats aidés destinés aux entreprises et de restreindre ceux réservés à l'Etat, aux collectivités locales et à certaines associations.

Aussi, tandis que les contrats uniques d'insertion (CUI) ne pourront plus être signés dans le secteur marchand, les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) du secteur non-marchand seront strictement limités à certains domaines.

Cette décision, dont les Françaises et les Français les plus fragi-

le secteur public. Ils se sont même avérés bien moins coûteux et plus efficaces pour la création d'emplois que de nombreux autres dispositifs beaucoup plus dispendieux.

La fin brutale des contrats aidés va faire peser sur le budget des collectivités et des associations de lourds coûts. À terme, le Gouvernement ne nous laissera plus beaucoup de choix : soit dégrader la qualité du service public, soit le faire payer aux contribuables, et, souvent, les deux à la fois. Les logiques gestionnaires imposées par Bercy font fi des difficultés du quotidien auxquelles les citoyennes et citoyens tentent de faire face, des réalités concrètes que

culièrement en milieu rural, pour prêter main-forte aux agents territoriaux, au service des écoles ou de la voirie par exemple. Dans ces petites communes, chaque poste est pourtant un progrès, un acquis précieux. Dans nos départements, nombreux ont été les témoignages dramatiques de personnes touchées. Du jour au lendemain, les contrats aidés n'ont pas été renouvelés, du jour au lendemain, des employés ont été tout simplement mis « sur le carreau». Les conséquences d'une telle suppression se font déjà sentir dans certains établissements scolaires. Elles seront catastrophiques dans le secteur sanitaire et social également, notamment au sein des

dépenses des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) qui grèvent leur budget. Est-il nécessaire par ailleurs de rappeler les multiples autres motifs d'inquiétude voire d'exaspération des élus locaux, victimes notamment de la baisse des dotations de l'Etat ?

La recette froide de Bercy descend brutalement sur nos communes, nos départements, nos régions et risque d'aggraver encore les fractures que nous tentons de résorber chaque jour. Nous, Présidents de Départements de gauche, lançons aujourd'hui l'alerte : c'est le service public et le lien social qui sont aujourd'hui mis à mal. Ils sont pourtant les seuls biens de